



ÉDITO



Chères Champagnardes,
chers Champagnards,

Le printemps s'installe doucement à Champagnier, apportant avec lui des journées plus lumineuses et une énergie renouvelée pour notre village.

C'est une saison propice aux rencontres et aux animations qui rythmeront les semaines à venir, renforçant encore cet esprit de convivialité qui fait la richesse de notre commune.

Mais le printemps, c'est aussi un temps de travail assidu pour la municipalité, notamment dans la préparation du budget communal. Cet exercice essentiel permet de planifier nos projets et d'assurer la bonne gestion des finances locales. Je tiens à vous rassurer sur ce point : les finances de la commune sont bien maîtrisées, et nous avançons avec sérieux et engagement pour préserver et améliorer notre cadre de vie.

Dans cette période de renouveau, nous n'oublions pas non plus les défis que rencontrent les travailleurs de notre territoire. Je souhaite exprimer mon soutien aux

ouvriers et salariés des entreprises VENCOREX et ARKEMA, dont la situation mérite toute notre attention. Nous restons attentifs aux évolutions de ce dossier et serons toujours aux côtés de celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour maintenir ces activités phares de notre territoire.

Par ailleurs, nous poursuivons nos actions pour rendre notre village toujours plus agréable et accueillant. Dans cette optique, des travaux de plantations et de végétalisation sont en cours dans la cour de l'école. Ces aménagements apporteront plus de fraîcheur et de verdure, créant ainsi un espace plus ombragé et apaisant pour le bien-être des enfants. Ce projet s'inscrit, parmi d'autres, dans notre engagement en faveur d'un environnement plus durable et d'un cadre de vie harmonieux pour les générations futures.

Je vous invite à profiter pleinement du retour des beaux jours et des nombreux événements à venir dans notre village.

Ensemble, faisons vivre Champagnier avec enthousiasme et solidarité !

Florent CHOLAT
Maire de Champagnier

AVIS AUX APICULTEURS AMATEURS



Que votre motivation soit la production de miel, la contribution à la pollinisation ou la préservation d'espèces locales d'abeilles, vous avez toujours rêvé de gérer une ruche. La municipalité de CHAMPAGNIER propose de mettre en place dès ce printemps un rucher partagé et propose aux champagnard(e)s qui le désirent, d'installer une ruche, seul(e) ou à plusieurs, dans l'espace clôturé où est installée la ruche pédagogique.

Christian, apiculteur qui s'occupe déjà de la ruche pédagogique, accepte d'être le futur référent technique de ce rucher partagé, encadrera des temps d'animation et d'enseignement en direction des intéressés en développant une dynamique et un travail de groupe. Pour amener les nouveaux apiculteurs amateurs à l'autonomie, Christian vous transmettra les connaissances et les compétences de base de l'apiculture. S'engager dans un rucher partagé, c'est

participer à l'expansion des abeilles, à la pollinisation et à la biodiversité.

C'est aussi se délecter du miel qui est récolté, s'enrichir en découvrant la vie d'une colonie d'abeilles et les pratiques de l'apiculture naturelle. Les ruches seront gérées collectivement par le référent technique et les apiculteurs. Ces derniers, s'ils le souhaitent, participeront également à l'animation des visites des ruches, à l'extraction du miel et aux divers travaux apicoles.

Toutes les personnes intéressées par ce projet peuvent s'inscrire en mairie

☎ 04 76 98 08 83

et une réunion d'information sera rapidement proposée.





CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux, délibérations ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr



PANNEAUX JAUNES « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE »

POURQUOI Y A-T-IL DES PANNEAUX JAUNES "AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE" SUR LA PLACE DU LACA ET EN MAIRIE ?

Ces panneaux réglementairement apposés dans l'espace public des 49 communes de Grenoble-Alpes Métropole servent à attirer l'attention des habitants, en plus des communications réglementaires numériques et papiers, sur l'enquête publique en cours pour la modification n° 3 du PLUi.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, dit PLUi, est le document d'urbanisme de référence pour CHAMPAGNIER et les 48 autres communes de Grenoble-Alpes Métropole. Il est élaboré sur la base d'un projet politique métropolitain et traduit le projet d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années. Il répond à des attentes réglementaires et aux enjeux auxquels est confronté notre territoire comme l'adaptation au

changement climatique, la mise en valeur des paysages ou encore la prise en compte des risques naturels et technologiques. Applicable depuis le 15 janvier 2020, le PLUi couvre l'intégralité du territoire de la métropole grenobloise et remplace les anciens Plans d'occupation des sols (POS) et Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux.

Ce document de planification est essentiel et fixe l'ensemble des zonages et règles d'urbanisme applicables à CHAMPAGNIER. La "durée de vie" d'un PLUi avant révision est d'environ 10 à 15 ans, cependant, considérant la nécessité de pouvoir faire évoluer à la marge ce document, un certain nombre de modifications intermédiaires sont prévues et mises en œuvre.

Il est important de noter que ces modifications peuvent, par exemple, faire évoluer des règlements, intégrer des Opérations d'Aménagement et de Programmation plus contraignantes que le PLUi mais ne peuvent pas ouvrir de nouveaux droits à construire.

Depuis 2020 deux modifications ont déjà eu lieu :

➤ **La modification N°1 du PLUi** approuvée le 16 décembre 2022 au conseil métropolitain, ne comportait aucune modification pour la commune de CHAMPAGNIER.

➤ **La modification N°2 du PLUi** approuvée le 5 juillet 2024 au conseil métropolitain comportait deux modifications sur la commune de CHAMPAGNIER :

- ◆ L'inscription d'un linéaire de mixité fonctionnelle (L3) en pied d'immeuble qui empêche toute mutation des locaux commerciaux du hameau du Laca en habitation ;
- ◆ La correction d'une erreur matérielle nécessitant la modification de la couleur de hachure d'une servitude de localisation sur la parcelle 1893 située entre la Place du Laca et l'opération du Hameau du Laca.

➤ **La modification N°3 du PLUi**, qui est donc en phase d'enquête publique, a pour objectif de :

- ✓ Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et bioclimatiques avec de nouvelles dispositions en faveur de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation ;
- ✓ Renforcer la capacité du PLUi pour certaines communes déficitaires à répondre leurs objectifs en matière de production de logements sociaux ;
- ✓ Créer, modifier ou supprimer des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles qui encadrent les secteurs de projet ;
- ✓ Apporter des ajustements et des évolutions, aux prescriptions du règlement écrit et graphique ou aux orientations d'aménagement et de programmation thématiques.





« AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PLUI » SUITE

Pour CHAMPAGNIER, une seule modification est proposée dans le cadre de cette procédure avec la création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle La Côte (OAP 121) situé dans le secteur du chemin du Sauzel.

Cette OAP travaillée avec Grenoble-Alpes Métropole et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise vise à protéger le patrimoine végétal et à cadrer les modalités de constructions dans un secteur où les probabilités de divisions parcellaires sont les plus fortes en raison de la superficie des parcelles et de la faible densité de l'habitat.

L'OAP 121 "La Côte" a été présentée dans sa version définitive en commission extra-municipale Aménagement, travaux et patrimoine le 16 janvier 2024, en réunion publique métropolitaine le 2 avril 2024 à VAULNAVEYS-LE-HAUT et en réunion publique communale, avec invitation spéciale des riverains, le 8 avril 2024 à CHAMPAGNIER.

Il est à noter que lors de ces réunions deux autres points ont été abordés et présentés en concertation préalable :

- La demande de retrait de l'OAP sectorielle "Houille Blanche" (OAP 123) située à PONT-DE-CLAIX en raison des contraintes liées à la préservation de l'environnement, à l'accès du site et à l'impact de ce projet de zone d'activité sur le voisinage proche situé à CHAMPAGNIER (demande validée par Grenoble Alpes Métropole) ;
- L'inscription d'un emplacement réservé (ER_13_CHG) espaces verts et continuités écologiques pour l'aménagement d'un parc public de biodiversité sur la parcelle B221 (emplacement réservé retiré à la demande de la commune suite à la phase de concertation préalable).

Ces deux modifications (OAP 123 et ER_13_CHG) ne sont donc pas présentes dans la modification N°3. À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête publique rendra un avis sur le projet de modification n°3 du PLUi.



DÉLIBÉRATION FISCALE

JE N'AI PAS TOUT COMPRIS À LA DÉLIBÉRATION FISCALE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL, POUVEZ-VOUS M'EXPLIQUER ?

Si vous avez suivi les débats du conseil municipal du 3 février dernier, vous avez peut-être été interpellé par une délibération peu simple à expliquer et à comprendre, intitulée : "Exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie".

Rassurez-vous, ce titre de délibération n'est pas une invention spécifique à la commune de CHAMPAGNIER, mais bien une délibération "type" prévue à l'article 1383-0 du Code général des impôts.

Adoptée à l'unanimité le 3 février dernier, cette délibération n'est pas nouvelle pour CHAMPAGNIER, puisque le conseil municipal l'avait déjà votée le 28 août 2023 au titre du même article du Code général des impôts.

Toutefois, la rédaction de cette délibération "type" a été modifiée par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2024. Il était donc nécessaire pour les communes souhaitant continuer à l'appliquer de délibérer à nouveau afin de garantir la pérennité de ce droit sur leur territoire.

En quelques mots, que prévoit concrètement (et simplement) cette délibération ?

Elle prévoit la **possibilité d'être exonéré de 50% de sa taxe foncière pendant 3 ans** si l'on répond aux trois conditions suivantes :

- ① Être propriétaire d'un logement achevé depuis plus de dix ans ;
- ② Avoir réalisé des travaux visant à économiser l'énergie ou à recourir à une énergie produite à partir de sources renouvelables, notamment par l'amélioration de l'isolation thermique, du chauffage, de la ventilation ou de la production d'eau chaude sanitaire ;
- ③ Justifier d'un montant total de dépenses engagées, soit :
 - ✓ Supérieur à 10 000 € par logement au cours de l'année précédant la demande,
 - ✓ Supérieur à 15 000 € par logement au cours des trois années précédant la demande.

Si vous pensez être éligible à cette exonération ou que vous envisagez prochainement des travaux de rénovation dans votre logement, vous pouvez vous adresser au service des impôts, qui se chargera de l'instruction de votre demande !

Plus largement, si vous souhaitez être accompagné dans votre projet de rénovation énergétique, connaître les différentes aides financières mobilisables et bénéficier des conseils de professionnels, **vous pouvez vous adresser à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise** qui est une société publique locale notamment financée par Grenoble Alpes Métropole pour vous accompagner.



<https://www.alec-grenoble.org/>





SYMBOLE « PE » PEINT EN BLANC AVEC UNE FLÈCHE

POURQUOI Y A-T-IL UN SYMBOLE "PE" PEINT EN BLANC AVEC UNE FLÈCHE DANS MA RUE ?

La commune a dû se tourner vers Grenoble-Alpes Métropole pour obtenir une réponse.

Il s'agit du marquage des zones que Grenoble-Alpes Métropole va faire traiter en PATA par Eurovia cette année !

La date de cette intervention n'est pas encore connue, mais nous ne manquerons pas de vous en informer dès qu'elle sera fixée.

Qu'est-ce que le PATA ?

L'acronyme PATA signifie "Point à Temps Automatique", une technique d'entretien courant des voiries réalisée chaque année dans la commune, mais sur des rues différentes d'une année sur l'autre. Cette campagne annuelle est plus souvent appelée "campagne de gravillonnage", car elle implique l'application de bitume et de gravillons, qui doivent rester quelques semaines sur la chaussée pour adhérer avant que l'excédent ne soit retiré.

Pourquoi appliquer cette technique sur la voirie ?

Lorsque l'usure ou les dégradations du revêtement routier sont localisées, on utilise une technique appelée emploi partiel à l'émulsion par point à temps automatique (PATA). Elle permet de réparer les couches de roulement des chaussées aux endroits où elles ont subi des dommages de surface tels que des zones de faïençage (fissures peu ouvertes en maillage du revêtement).

Quels sont les avantages de cette technique ?

- ✓ Une excellente étanchéité, car le film de bitume permet aux gravillons de se sceller et de colmater les fissures fines ;
- ✓ Utilisable sur tous types de routes, y compris certaines portions d'auto-routes ;
- ✓ Un entretien préventif qui limite et retarde la formation de déformations plus importantes sur la chaussée ;
- ✓ Une augmentation de la durée de vie des voiries.

Les spécificités du PATA

- ✓ Il améliore l'imperméabilité du revêtement routier et réduit les effets du gel/dégel.
- ✓ Le gravier appliqué permet d'obtenir l'adhérence souhaitée.
- ✓ Sans gravier, l'émulsion seule ne constituerait pas un revêtement adapté à la circulation routière.
- ✓ Le dosage des graviers est extrêmement précis, calculé en laboratoire et appliqué de manière automatisée en fonction de leur granulométrie.
- ✓ Le balayage des gravillons excédentaires est réalisé trois semaines après la mise en œuvre.

À noter que, durant la période de la campagne PATA, des signalisations sont mises en place par Grenoble Alpes Métropole pour avertir de la présence de gravillons.

Il est donc essentiel d'adapter son allure afin de prendre en compte la perte d'adhérence temporaire du revêtement routier.

En d'autres termes, merci de faire preuve de prudence et de ralentir à l'approche de ces zones pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route !



LISTE ÉLECTORALE - PREUVE DE RATTACHEMENT À LA COMMUNE

POURQUOI MON FILS A-T-IL REÇU UN COURRIER LUI DEMANDANT S'IL HABITE TOUJOURS LA COMMUNE ?

Si votre enfant a reçu ce courrier à votre domicile, c'est normal.

Ce courrier est envoyé chaque année aux électeurs de 26 ans ou plus qui résident chez leurs parents ou tuteurs légaux. Cette demande est effectuée en stricte application du code électoral, et votre réponse est utilisée uniquement pour la mise à jour du Répertoire Électoral Unique (REU).

En aucun cas, les informations ainsi collectées ne peuvent être utilisées à d'autres fins.

Selon l'article L.11 I.1° du code électoral : **"Sont inscrits sur la liste électorale de la commune, sur leur demande : tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins, ainsi que leurs enfants de moins de 26 ans."**

Les électeurs de 26 ans ou plus ne sont plus couverts par cette disposition du code électoral. Il leur appartient donc chaque année d'apporter la preuve de leur rattachement communal.

Cette preuve d'attache à la commune de CHAMPAGNIER (justificatif de domicile nominatif de moins de trois mois : attestation ou facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe, assurance habitation, bulletin de salaire adressé à votre domicile situé dans la commune, quittance de loyer non manuscrite, etc.) doit être transmise par courrier ou par mail, dans les délais et conditions précisés dans le courrier.

Attention Une attestation des parents ou représentants légaux n'est pas un justificatif valable au regard du code électoral.

À défaut de preuve de rattachement à la commune, ou plus simplement en l'absence de réponse, les électeurs sont radiés de la liste électorale de CHAMPAGNIER.





LISTE ÉLECTORALE - PREUVE DE RATTACHEMENT À LA COMMUNE

Cependant, l'histoire ne s'arrête pas là !

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, les maires ont reçu la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs ne remplissant plus les conditions requises.



Les inscriptions et radiations effectuées par le maire font l'objet d'un contrôle à posteriori par une **commission de contrôle des listes électorales**, instituée dans chaque commune. En vertu de l'article R.7 du code électoral, ces commissions ont été renouvelées après le renouvellement général des conseillers municipaux en 2020.

Rôle de la commission de contrôle

La commission de contrôle a deux missions principales

- ☞ **Vérifier la régularité de la liste électorale**, en examinant les inscriptions et radiations effectuées depuis sa dernière réunion ;
- ☞ **Statuer sur les recours** formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

La commission de contrôle des listes électorales se réunit en **séance publique au moins une fois par an** et, en tout état de cause, avant chaque scrutin, entre le **24e** et le **21e** jour précédant le scrutin.

Composition de la commission

La composition de la commission des listes électorales est définie par les articles IV, V, VI et VII de l'article L.19 du Code électoral et varie selon le nombre d'habitants de la commune. Dans les communes de **1 000 habitants et plus**, où plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de **cinq conseillers municipaux** :

- ♦ Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;

- ♦ Deux conseillers municipaux désignés parmi les élus de la deuxième liste ayant obtenu des sièges.

Ne peuvent pas être membres de la commission de contrôle :

- **Le maire**, qui peut néanmoins participer et commenter ses décisions ;
- **Les adjoints au maire** ;
- **Les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.**

Lors de la séance du 6 juillet 2020 (DEL2020_034), ont été désignés pour siéger à la commission de contrôle :

- ✎ Jean-Paul JULIEN
- ✎ Sarah AFENDIKOW
- ✎ Christine CAVARRETTA
- ✎ Brigitte ORGANDE
- ✎ Hubert COLLAVET

À savoir

En l'absence d'échéance électorale en 2025, la commission de contrôle des listes électorales de CHAMPAGNIER se réunira en décembre 2025 pour examiner, notamment, les réponses au courrier récemment envoyé aux électeurs de 26 ans et plus.

En savoir +

Les décisions d'inscription et de radiation prises par le maire et validées par la commission de contrôle peuvent faire l'objet d'un recours. Tout recours contentieux formé par un électeur contre une décision doit obligatoirement être précédé d'un recours administratif préalable, sous peine d'irrecevabilité.

TRAVAUX À L'ÉCOLE



Ce n'est un secret pour personne : les journées de printemps et d'été sont chaque année de plus en plus chaudes, à CHAMPAGNIER comme ailleurs.

Les cours de l'école Madeleine VATIN-PÉRIGNON ne font malheureusement pas exception, et l'exposition Nord-Sud n'arrange pas les choses.

Dès lors, comment faire pour que les cours restent agréables pendant les temps de récréation ?

Comment faire pour faire baisser la température au sol, à hauteur d'enfant ?

Eh bien, pour cela, pas de miracle : les végétaux sont nos meilleurs alliés !





TRAVAUX À L'ÉCOLE ... SUITE

En 2021, une première phase de travaux réalisés en régie municipale avait permis de :

- * Replanter un tilleul à l'endroit de celui qui avait été coupé pour les travaux de l'école en 2018 ;
- * Planter un fruitier (qui a depuis dépéri) ;
- * Planter deux arbres dans la butte ;
- * Consolider les arbres en place (création de bacs, désimperméabilisation des pieds d'arbres) ;
- * Planter une haie en limite ouest.

Ces travaux ont eu un effet sur certains usages de la cour du bas, mais, il faut bien le reconnaître, ils ne suffisent pas pour faire face aux chaleurs estivales.

C'est pourquoi, en 2024, la municipalité a décidé d'y revenir !

Ainsi, les travaux qui ont débuté ce lundi 10 mars, discutés avec l'équipe enseignante, ne sont que les premiers d'une série d'aménagements en faveur des enfants de notre école.

L'étape en cours consiste en la végétalisation et la désimperméabilisation des deux cours d'école.

Cour du bas

- ⊗ Découpe et évacuation de l'enrobé sur environ 60 m² autour des deux tilleuls afin de permettre leur développement ;
- ⊗ Paillage et plantation de sujets bas pour limiter la chaleur au sol ;
- ⊗ Installation d'un banc circulaire servant également de fosse à arbre ;
- ⊗ Plantation de deux arbres (un en pleine terre et un au cœur du banc circulaire).

Cour du haut

- ⊗ Découpe et évacuation de l'enrobé pour créer 5 fosses à arbres en limite de l'espace vert ;
- ⊗ Plantation de 5 arbres pour faire écran sur la façade Est.

Ces travaux, d'une valeur de 25 000 € HT, ont été contractualisés en 2024. Ils ne devraient durer qu'une semaine et ont été programmés en fonction des disponibilités de l'entreprise. Ils sont sécurisés et ne présentent évidemment aucun risque pour les enfants. Le calendrier d'intervention a d'ailleurs été travaillé pour limiter les nuisances sonores.

Alors, c'est quoi l'étape d'après ?

Eh bien, à vrai dire, il y aura **deux étapes d'après !**

- La première, d'ici l'été 2025 (sous réserve de validation dans le cadre du vote du budget primitif 2025), consistera en l'installation d'un préau en toile étanche de 280 m², qui devrait prendre place au-dessus de l'aire sportive, au cœur de la cour. Ce préau apportera ombre et abri, bien nécessaires.
- La deuxième étape concernera le renouvellement, en lien avec les élèves et les parents, des jeux de la cour dans le cadre de chantiers participatifs. L'objectif : favoriser l'ombrage et l'épanouissement durant ce moment si précieux et particulier qu'est la récréation !



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LACA

PLUS DE 400 NOUVEAUX LIVRES EMPRUNTÉS À LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ISÈRE



Pour enrichir ses collections, la bibliothèque du Laca procède à des achats réguliers de documents en librairie tout au long de l'année. Ces acquisitions sont complétées par l'emprunt de titres à la Médiathèque départementale de l'Isère (MDI), service de lecture publique du Département de l'Isère qui s'adresse principalement aux communes iséroises de moins de 10 000 habitants.

En février 2025, un échange important a été opéré. 92 documents de la MDI empruntés depuis 2022 par la bibliothèque municipale de CHAMPAGNIER, lui ont été rapportés : policiers et romans contemporains pour adultes. En échange, bénévoles et responsable de la bibliothèque du Laca ont sélectionné près de 450 ouvrages parmi les collections de la MDI à Saint Martin d'Hères. Ce prêt concerne principalement les romans policiers et romans contemporains adultes. Quelques documentaires adultes ont également été choisis ainsi qu'une petite sélection d'albums jeunesse.

Un renouvellement attendu qui étoffe les rayonnages de la bibliothèque municipale !





DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LACA ... SUITE

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Mercredi 23 avril - 10h30

LES 10 JOURS DE LA CULTURE

Par la Cie La Pétillante

Public : dès le plus jeune âge

Atelier et spectacle gratuits sur réservation à

bibliotheque@champagnier.fr

Dispositif 2 kg de culture (voir encart)

10h : Atelier de percussions corporelles, de jeux de rythme et de voix

Explorons les sons et les rythmes que l'on peut produire avec son corps.

10h30 : « Les bouclettes de Pépette »

Conte musical qui raconte l'histoire de Pépette. Elle n'aime pas du tout ses cheveux frisés et invente mille stratagèmes pour s'en débarrasser. Comment va-t-elle réussir à les accepter ?

Une histoire pour s'aimer comme on est, un spectacle interactif sur le thème de l'acceptation de soi.

Durée : 30 mn

Suivi d'une séance de dédicace et de vente de l'album jeunesse « *Les bouclettes de Pépette* », de Carole GODET et Stéphanie MOREAU, au profit de l'association "Culture Et Vous En Belledonne" qui promeut la lecture et la solidarité à partir de la littérature et la musique.



Avec 2KG de culture, soutenez l'aide alimentaire à chaque événement culturel !

Aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel de soutenir ceux qui en ont besoin.

De nombreux étudiants et personnes en difficulté se retrouvent à devoir faire face à des défis alimentaires importants. Les banques alimentaires, bien que irremplaçables, ont du mal à répondre à une demande toujours croissante.

Mais nous avons le pouvoir de changer cela !

En faisant un don de denrées alimentaires lors d'événements culturels, vous contribuez directement à renforcer les réserves des banques alimentaires tout en profitant d'une expérience enrichissante. Chaque contribution compte et ensemble, nous pouvons faire une réelle différence. Unissons nos forces pour créer un impact positif et durable !

Objectifs

- Transformer chaque événement culturel en une collecte simple pour soutenir l'aide alimentaire locale
- Proposer aux lieux culturels d'agir concrètement en facilitant la collecte de dons
- Sensibiliser le public à la précarité alimentaire

À savoir

Toutes les denrées alimentaires récoltées sont transmises à la Banque Alimentaire qui s'occupe de les distribuer par le biais de son réseau : les CCAS, les Restos du Cœur, le Secours Populaire, les épiceries solidaires.

>> 2kgdeculture.com

Mercredi 23 avril - 14h

L'HEURE DES JEUX

Le jeu, un temps de liberté et de plaisir à partager en famille ou entre amis.

Apportez vos jeux de société préférés, faites-les découvrir

et laissez-vous surprendre par de nouveaux jeux.

Durée : 1h30

Entrée libre et gratuite





LE SERVICE ANIMATION EN ACTION !

LES ENFANTS DU PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI : UNE SÉRIE D'ACTIVITÉS ENRICHISSANTES ET LUDIQUES

Au fil des semaines, les enfants du périscolaire ont participé à une série d'activités variées, à la fois créatives, éducatives et divertissantes.

Tout a commencé par un atelier musical avec la compagnie « Les Belles Oreilles ». Pendant deux heures, les enfants ont revisité des comptines traditionnelles tout en apprenant des techniques de chant et d'enregistrement. Guidés par des artistes passionnés, ils ont eu l'occasion de s'essayer au rôle d'animateurs radio, enregistrant leurs voix dans une ambiance conviviale et joyeuse.



Quelques jours plus tard, les enfants se sont immergés dans la nature lors d'une sortie en forêt. Après avoir raconté et fabriqué des hiboux, ils ont cherché des traces d'animaux et appris à reconnaître des bruits de la nature. Une véritable expérience de détectives en herbe qui a stimulé leur curiosité et leur créativité.



Le 5 février, une sortie au centre de loisirs l'Oxalys à SAINT-PAUL-DE-VARCES a permis aux enfants de vivre une journée pleine de découvertes et de rencontres. Après une chasse au trésor pour explorer le centre, ils ont été accueillis par les comédiens du spectacle « Une poule sur un mur » et ont assisté à un spectacle de magie, avant de partager un goûter avec les enfants locaux.

Les activités physiques et créatives ont continué au gymnase le 12 février, où les enfants ont joué avec des ballons, participé à un relais planétaire, puis réalisé des bougies et des supports créatifs à ramener à la maison.



Le 19 février, les enfants ont exploré la comptine « Une poule sur un mur » à travers des activités manuelles et des jeux comme poule-renard-vipère. Ils ont laissé libre cours à leur imagination pour créer des objets et des poèmes, avant de se défouler avec une version sportive du jeu.



Enfin, le 26 février, un moment magique a eu lieu avec la visite de l'empereur, de l'impératrice et du prince. Les enfants ont fabriqué de grands châteaux forts, joué au football et se sont déguisés en personnages royaux, donnant libre cours à leur créativité et à leur imagination.

Ces activités ont non seulement permis aux enfants de s'amuser, mais aussi de développer de nouvelles compétences, de découvrir des univers variés, et de renforcer les liens d'amitié au sein du groupe. Une belle série de moments partagés qui continueront d'alimenter leurs souvenirs pendant longtemps !

UNE JOURNÉE AU PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI A CHAMPAGNIER !





LE SERVICE ANIMATION EN ACTION ... SUITE

STATION « SERVICE ANIMATION » SUR ILLIWAP



Le service animation invite toutes les familles à s'abonner pour profiter pleinement de ces moments et renforcer les liens au sein de la communauté.

POUR RAPPEL ... SUIVEZ LES ACTIVITÉS ENFANTS GRÂCE À LA STATION « SERVICE ANIMATION » SUR ILLIWAP

Il y a deux mois, le service animation annonçait une nouvelle fonctionnalité qui permet de suivre le fonctionnement et les projets mis en place avec les enfants : l'ouverture d'une station dédiée sur l'application Illiwap.

Que ce soit pour les sorties, les activités pédagogiques ou encore les événements spéciaux, la station "Service animation" vous permet de revivre ces moments de convivialité partagés avec vos enfants. Grâce à Illiwap, chaque instant de joie est désormais accessible à tout moment.

Comment s'abonner à la station "Service animation" ?

- ① Ouvrez l'application Illiwap
- ② Rendez-vous dans l'onglet "Station"
- ③ Sélectionnez "Mairie de Champagnier"
- ④ Cliquez sur "Stations liées", puis choisissez "Service animation".
- ⑤ Appuyez enfin sur "S'abonner"

À savoir

Une fois l'abonnement *gratuit* activé, vous pourrez suivre en temps réel toutes les nouvelles publications, photos et informations concernant les animations faites par les animateurs.

LES FACTURES DU SERVICE ANIMATION SONT DISPONIBLES EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE PORTAIL FAMILLE

Le service animation a mis en place une nouvelle fonctionnalité pratique pour toutes les familles : la possibilité de consulter et de télécharger directement les factures via le portail famille.



Cette initiative permet aux utilisateurs d'accéder de manière plus simple et rapide à leurs documents administratifs relatifs aux activités du service animation.

Finis les démarches compliquées ou l'attente des documents papier : **chaque facture est désormais disponible en ligne, à tout moment.** Pour faciliter l'accès, un email est envoyé à chaque famille dès qu'une nouvelle facture est ajoutée. Il leur suffit alors de se connecter au portail famille pour télécharger leur facture en quelques clics.

Cette nouveauté vise à améliorer l'expérience des familles, en offrant un accès plus rapide et sécurisé à leurs documents, tout en simplifiant les démarches administratives.

UN NOUVEAU PORTE-MANTEAU SUR MESURE POUR LES ÉLÈVES DE MATERNELLE

Afin de faciliter le quotidien des enfants, le service technique a mis au point un porte-manteau sur mesure, spécialement conçu pour les enfants de maternelle.

Ce dispositif a été pensé pour permettre aux plus jeunes de s'accrocher à leurs manteaux et sacs de manière autonome pendant les temps d'accueil périscolaire.

Cette installation témoigne du dévouement du service technique envers le bien-être et l'épanouissement des enfants. Elle participe également à l'amélioration de l'organisation quotidienne dans le service animation, facilitant ainsi la gestion des affaires personnelles des plus petits, et ce, avec un design moderne et fonctionnel.

Une initiative qui prouve une fois de plus la volonté de l'équipe technique de rendre les espaces de la commune plus adaptés aux besoins des habitants.





LE SERVICE ANIMATION EN ACTION ... SUITE

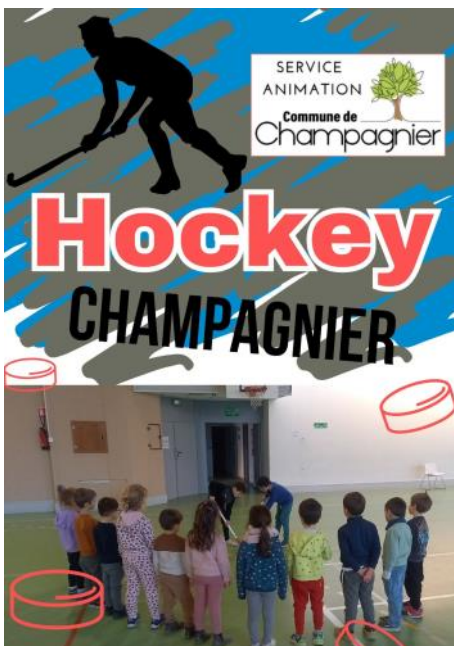
UNE INITIATION AU HOCKEY-BASKET AVEC DES EXPERTS DU SPORT

Dans le cadre du temps périscolaire, les élèves de maternelle ont découvert une activité originale : le hockey-basket, un sport collectif à la fois amusant et dynamique. Cette initiative a pour but de favoriser le développement de leurs compétences motrices tout en leur permettant de s'amuser dans un environnement ludique et bienveillant.

Ce lundi 3 février 2025, une expérience inédite a enrichi cette découverte.

En effet, nous avons eu le privilège d'accueillir deux jeunes Champagnards, Baptiste et Gaëtan, joueurs de hockey talentueux, pour une séance unique.

Ces deux experts du sport ont partagé leur passion, leurs conseils et leur parcours, offrant ainsi aux enfants une occasion rare de s'immerger dans le monde du hockey.



Au programme, un cours interactif où les enfants ont appris les bases du hockey, mais aussi une rencontre enrichissante pendant le temps périscolaire.

Baptiste et Gaëtan ont pris le temps d'expliquer les coulisses de ce sport de glace, tout en faisant participer les petits à des jeux et des exercices pratiques adaptés à leur âge.

Cette rencontre a été une belle opportunité pour tous les enfants de s'initier aux valeurs du sport collectif et de découvrir une nouvelle discipline, tout en s'amusant. Un moment précieux qui restera gravé dans les mémoires de nos jeunes sportifs en herbe !



| VIE LOCALE |

VIE ASSOCIATIVE

L'ASSOCIATION DRAC SOLIDARITÉ

L'association **Drac Solidarité** accueille des réfugiés demandeurs d'asile qui ne bénéficient pas d'un logement pendant l'instruction de leur dossier, faute de places disponibles. Elle rassemble des habitants de CHAMP SUR DRAC, JARRIE, CHAMPAGNIER, et de quelques communes voisines.

Les familles hébergent la personne accueillie pendant environ un mois, deux enseignantes lui dispensent des cours de français et une personne formée à cette tâche l'accompagne pour accomplir les formalités nécessaires.

Toutes ces activités sont entièrement bénévoles. Les dépenses sont financées par les cotisations des adhérents, des dons et des subventions de communes.

En septembre 2023 nous avons accueilli un jeune guinéen. Il a du quitter notre association en avril 2024 après que la Préfecture lui ait enjoint de se rendre en ESPAGNE (procédure dite " Dublin ").

Depuis octobre 2024 nous accueillons une jeune femme originaire de République Démocratique du Congo (RDC). Elle désire devenir aide-soignante. L'association va prendre en charge les coûts liés à sa formation.

Contact
dracsolidarite@yahoo.com





À VOS AGENDAS

06 AVRIL / LOTO DU FOOT



L'Union Sportive Champagnier / Brié organise son loto le **dimanche 6 avril** à l'Espace des 4 Vents à CHAMPAGNIER.

Ouverture des portes à 12h
Début des parties à 14h



De nombreux lots sont à gagner : télé 4K 146cm, lave-linge, lave-vaisselle, repas ...

18 AVRIL / LES 10 JOURS DE LA CULTURE

SPECTACLE « PSG 4EVER » PAR LA CIE DU TERRAIN

La commune participe encore cette année aux « 10 Jours de la Culture » qui se tiendront du 12 au 27 avril 2025 dans différentes communes sur le territoire de la Métropole.

C'est un événement culturel grand public accueillant toutes disciplines artistiques (théâtre, danse, magie, etc.) et événementiels culturels (visites, projections, médiations...)

La programmation est gratuite alliant diversité et qualité artistique à destination d'un public familial. La Métropole coordonne, gère la programmation et finance à la hauteur de 70 % des deux spectacles retenus.

Cette année, la municipalité accueillera deux spectacles, un à la bibliothèque municipale le mercredi 23 et un second à l'Espace des 4 Vents en partenariat avec la MJC de Champagnier.



Le spectacle grand public retenu s'appelle « PSG 4EVER. », l'histoire d'un supporter du PSG depuis l'enfance.

À savoir

Spectacle le vendredi 18 avril à 20h30
Espace des 4 Vents
(durée 1 heure, tout public)

Il connaît tout sur les joueurs, les anecdotes du vestiaire, les buts marquants et les défaites honteuses. Lorsque le Qatar prend le contrôle de son club, il prend ça comme une bonne nouvelle. De l'argent, des tops joueurs, le retour des grands matchs sur la scène européenne. Mais quelques années plus tard, lorsqu'il prend conscience des problèmes du monde, de la crise climatique, d'un système qui va dans le mur... ça lui crée une petite faille, une dissonance cognitive, car la passion est toujours là. Il se demande alors d'où lui vient cet attachement viscéral, où s'ancre cette passion à l'intérieur de lui-même; et il a besoin de se raconter pour mieux se comprendre.

Raconter son apprentissage du football, son lien avec le club, son histoire commune avec le PSG depuis plus de 30 ans. En replongeant dans son passé, c'est son histoire, sa famille qui se dévoile. Finalement, raconter son rapport au football, c'est raconter une histoire intime qui se joue sur le canapé du salon. Un jeune adolescent, ses deux frères et leur père, fixés devant la télé pour un match européen, au début des années 90.

Le portrait d'une famille, et à travers eux le portrait d'une époque.



En savoir +

Le dispositif 2 kg de Cultures sera de vigueur. Les spectacles sont gratuits d'accès mais en contrepartie il est demandé d'apporter 2 kilos de denrées alimentaires non périssables.

2kg de culture souhaite œuvrer pour les plus démunis tout en mettant la culture en avant, et plus particulièrement les événements et les artistes locaux à l'occasion des « 10 jours de la culture ».





RETOUR EN IMAGES

23 JANVIER / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DU CLUB D'ORTHOGRAPHE

Ce 23 janvier, dans la salle du conseil, s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'association du Club d'Orthographe dans une atmosphère conviviale et studieuse.

Moment important pour ce groupe de passionnés de la langue française.

La présidente, Marie-Thérèse DEBROIZE, en présence d'Elise BRALET adjointe à la culture, a accueilli et souhaité une bonne année aux participants.

En début de réunion la dictée avec pour thème le climat « Bienvenue en 2104 ! avec son lot de difficultés : l'écoanxiété, immarcescible et de chausse-trappes !!! »

Après les corrections d'usage, présentation du rapport moral et financier.

La présidente précise « Le club compte 20 adhérents actifs (dont 9 Champagnards) et 56 membres de soutien qui reçoivent la dictée hebdomadaire. De 14 à 18 personnes ont assisté aux 33 séances du jeudi soir. Qui se sont déroulées de 18h30 à 20 h hors vacances scolaires, à la mairie, salle gracieusement prêtée au club par la mairie de CHAMPAGNIER.

Chaque séance commence par une révision des chausse-trappes rencontrées dans les dictées précédentes, histoire de mots, d'expressions, d'étymologie, puis vient la dictée proprement dite, suivie de la correction.

Quelques adhérents du club et membres de soutien ont participé à plusieurs reprises à « des dictées concours » organisées dans la région (NOYAREY, SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES, PONTCHARRA,) faisant honneur au club, vu les bons résultats affichés !

Étant donné la bonne situation financière du club, nous avons fait un don de 300 € à l'association *Africa Luz* qui assure en Afrique des consultations d'ophtalmologie médicale et opérations de la cataracte en parallèle de formations des infirmiers opérateurs sur du matériel actuel. Cette association est présidée depuis 2024 par le Docteur Fabienne DESCOUR, ophtalmologue à GRENOBLE, qui part régulièrement en mission de trois semaines au cours de l'année ».

C'est à l'unanimité (conformément aux statuts) que les présidente, secrétaire et trésorière terminant leur mandat annuel, ont été élus pour un an : Marie-Thérèse DEBROIZE en tant que présidente et animatrice, Catherine CHARLAT en tant que trésorière et Marie-Thérèse ARAVINDAKSHAN en tant que secrétaire.

Catherine CHARLAT la trésorière, a présenté le bilan 2024 et le prévisionnel 2025 avec le maintien des cotisations annuelles fixées à 12 € pour les membres actifs et 5 € pour les membres de soutien.

L'assemblée a ensuite approuvé (étant donné la bonne santé financière du club) un don au profit d'une association centrée sur l'éducation ou les enfants en difficulté.

En conclusion et avant le partage de la traditionnelle galette la présidente a rappelé que pour 2025 « Il y aura poursuite des séances orthographiques hebdomadaires et envoi systématique de la dictée de la semaine aux adhérents et membres de soutien par Internet. Et nous pouvons dire que le dynamisme du club se traduit par le nombre régulier de participants à la dictée hebdomadaire et des membres de soutien dont les retours sont positifs. Membre de soutien que j'invite à en parler autour d'eux, car même si le nombre de participants à la dictée est limité, nous accueillerons avec plaisir et sans limitation d'âge de nouvelles adhésions . Nous pouvons également dire que nous contribuons à notre niveau à la défense de la langue française. »



09 FÉVRIER / SPECTACLE MC2



"La petite Dolto"

Le 9 Février dernier se jouait la pièce "Petite Dolto" organisée par la MJC en partenariat avec la MC2 dans le cadre de ses tournées décentralisées. À travers les souvenirs d'enfance de Françoise DOLTO, Elsa IMBERT analysait en musique les questionnements des enfants et les ignorances des adultes... 77 personnes étaient présentes, des enfants attentifs, de très bons comédiens. Quatre saxophones différents utilisés tour à tour ont enjolivé le tout.

Le spectacle s'est terminé par une discussion avec les comédiens autour d'un pot offert par la MJC".





1ER MARS / BABY-HAND À CHAMPAGNIER

Nouveau à Champagnier, samedi 1 mars le Handball Club Échirolles-Eybens invitait gratuitement les enfants nés entre 2019 et 2021 à découvrir la pratique du Baby-Hand (handball parent/enfant) !

Une douzaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont pu profiter de cette belle occasion pour partager un moment sportif et ludique en famille.



À savoir

Prochain rendez-vous le samedi 26 avril à partir de 9H, toujours au gymnase et toujours avec la même envie !



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Bonjour,

Voici le printemps qui arrive à grand pas, champagnard et jardiniers de la commune, nous vous remercions par avance, d'embellir nos jardins. Pensez à choisir des plantes peu gourmandes en eau et florifères pour les butteuses.

Côté vie municipale nous allons bientôt voter le budget pour l'année.

C'est très bien de se gargariser quand on voit que les comptes sont au vert, mais jamais une municipalité n'avait autant prélevé l'impôt, est-ce justifier ?

Cette municipalité vend un immeuble de rapport qui ferait baver n'importe quel investisseur, soi disant ça n'était pas dans les compétences de la commune.

Acheter des locaux commerciaux est-ce des compétences communales ?

C'est bien d'avoir des projets mais avec l'argent des autres c'est plus facile.

Je veux tout de même saluer le Courage de Sandrine qui va s'occuper de la gestion, après l'aménagement des locaux de la place.

Je vous souhaite un beau printemps.

Hubert

Hubert COLLAUVET, élu de la liste *Ensemble pour l'avenir de Champagnier*

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Ça bouge (enfin) place du Laca !

Après 4 années d'attente et de frustration, les plaques de bois qui occultent les façades des rez-de-chaussée commerciaux seront enlevées dans les semaines à venir afin de laisser place à de nouveaux services pour Champagnier.

Cette livraison prochaine est le fruit d'une longue bataille menée par la majorité municipale pour forcer la négociation avec le promoteur de l'opération et acquérir ce foncier au prix juste. C'est le résultat d'une stratégie foncière et budgétaire vertueuse pour ouvrir le champ des possibles pour ces locaux, là où l'opposition aurait préféré renoncer et faire une croix sur les seules possibilités d'installations commerciales dont nous disposons.

Ainsi, dans le courant de l'été, notre village disposera d'un espace médical – paramédical flambant neuf, prêt à accueillir des soignants et, nous le souhaitons tous, un médecin. D'ici la rentrée, un commerce collaboratif ouvrira sur la place avec un espace café/animation, un magasin éphémère et un atelier d'artisanat. Ce commerce est et restera le vôtre puisqu'il est conçu pour évoluer au gré des envies et besoins des acteurs impliqués et des usagers, vous !

Cet ensemble formera, avec la bibliothèque municipale, une centralité attractive pour notre village, souhaitée depuis longtemps, pensée en dialogue avec les riverains et pour lequel vous aurez toujours une place !

Florent CHOLAT et **Pascal SOUCHE** pour la liste *Champagnier en Commun*





PERMANENCES ARCHITECTURALES

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT ?



L'architecte conseil vous renseignera sur les règlements d'urbanisme à respecter et vous conseillera sur l'intégration paysagère de votre projet.

Si vous êtes intéressés, prenez rendez-vous auprès de **Ludivine CICERELLO** ☎ 04 85 59 84 87

✉ ludivine.cicerello@grenoblealpesmetropole.fr



Prochaines permanences à CHAMPAGNIER

le mardi 13 mai de 9h à 12h
le mardi 29 juillet de 9h à 12h
le mardi 16 septembre de 9h à 12h
le mardi 18 novembre de 9h à 12h



Prochaines permanences communes voisines
le mardi 1er avril de 13h30 à 16h30 à JARRIE

le lundi 14 avril de 15h à 18h à HERBEYS
le mercredi 27 mai de 9h à 12h à BRESSON

RAPPELS

ÉLAGAGE



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES JUSQU'AU 30 JUIN 2025

DÉCHÈTERIE D'ÉCHIROLLES

54 avenue de la République

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
🕒 8h15-12h / 13h-17h30

DÉCHÈTERIE DE CHAMP-SUR-DRAC

Rue Léo Lagrange

Mardi, mercredi 🕒 8h15-14h15
Jeudi 🕒 8h15-12h15
Vendredi, samedi 🕒 8h15-12h / 13h-17h30

MVÉLO +

SMMAG



Mvélo+, service de location de vélo et de stationnement sécurisé du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, propose à 10 habitants de CHAMPAGNIER de louer gratuitement un vélo à assistance électrique pendant un mois, du mercredi 2 avril au mercredi 30 avril.

Cette location a pour objectif de permettre aux habitants de notre commune d'essayer un vélo à assistance électrique pour leurs déplacements du quotidien. Une fois le mois écoulé, les personnes souhaitant poursuivre leur changement de mobilité pourront être conseillées par l'animateur Mvélo+.

Il pourra les orienter pour leur propre achat d'un VAE, ou bien vers une location d'un vélo de la gamme Mvélo+ pour prolonger l'essai. Votre vélo sera à récupérer le mercredi 2 avril 2025 à 17h30, Place du Laca, à CHAMPAGNIER.

Cette offre vous intéresse ? Alors inscrivez-vous* sans plus attendre sur le site de Mvélo+

*L'inscription au préalable est obligatoire, aucune inscription sur place ne sera acceptée. Les inscriptions sont closes 3 jours avant la date de début du test.





CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de Champagnier.

Pour faire un passeport ou une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie équipée en présentant les documents nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Renseignements sur www.isere.gouv.fr rubrique Démarches



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous venez de vous installer sur la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domiciliation dans la commune de moins de 3 mois.

Possibilité de vous inscrire en ligne sur

www.service-public.fr

Pensez à signaler en mairie tout changement d'adresse, même intra communal, pour la mise à jour des listes électorales.



LÉGALISATION DE SIGNATURE

Il est nécessaire de prendre rendez-vous et de se munir de la pièce à légaliser (avec la traduction si nécessaire), une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature et un justificatif de domicile. L'authentification de la signature se fait obligatoirement en présence de l'intéressé qui doit signer devant l'officier d'état civil. La démarche est gratuite en mairie.



RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance est une démarche volontaire ayant pour but d'établir la filiation d'un enfant né ou à naître lorsque les parents ne sont pas mariés ensemble. Elle se caractérise par la signature d'un acte authentique devant l'officier d'état civil. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous en mairie.



RECENSEMENT CITOYEN

C'est une démarche obligatoire qui concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite sur rendez-vous à la mairie du domicile ou en ligne sur www.service-public.fr, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille.



ACTES ADMINISTRATIFS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations, les décisions et les arrêtés pris depuis juillet 2021 sur le site Internet de la mairie www.champagnier.fr, dans la rubrique Mairie > Publication des actes administratifs.



COMMUNICATION

Pour être plus et mieux informé, rendez-vous sur le site www.champagnier.fr et sur l'application mobile Illiwap (station Champagnier).



BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



TAILLE DES HAIES

La taille des haies est interdite sur toute la commune du 1^{er} avril au 31 juillet.



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

- Prêt du broyeur : réservation sur le site de la Métro <https://bit.ly/46bY7pr>
- Plateforme de broyage terrain de Croix Vieille : accessible du 1^{er} août au 31 mars sur demande en mairie



DÉCHETS

Ramassage des poubelles (bacs gris) : lundi Déchèterie la plus proche : 43 avenue du Maquis de l'Oisans Pont-de-Claix

Collecte des encombrants sur rdv : 0 800 500 027
Commande de poubelles, composteurs, lombricomposteurs : www.grenoblealpesmetropole.fr



TRANSPORTS

- Ligne Flexo 66
Jarrie Clos Jouvin – Échirrolles La Rampe centre-ville
Arrêts : Place du Laca / Pied de la Combe
- Ligne Flexo 71
Jarrie gare – Champagnier Place du Laca
AlloTag : 04 38 70 38 70
www.tag.fr



SERVICE DE L'EAU

Eau (problèmes techniques / facturation, etc.) : 04 85 59 50 00
Assainissement : 0 800 500 048
Interventions urgentes (soirs et week-ends) : 04 76 98 24 27



VOIRIE

Tél. : 0 800 500 027





MAIRIE

Place de l'église - Tél. 04 76 98 08 83
Ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h.
www.champagnier.fr - mairie@champagnier.fr
Application mobile Illiwap

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

4 allée du Lavoir - Tél. 04 76 71 02 23
Période scolaire : ouverture le mardi de 16h à 19h, le
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le vendredi de 16h à
19h et le samedi de 10h à 13h
Vacances scolaires : ouverture le mercredi de 15h à 19h et le
vendredi de 16h à 19h.
www.bibliotheque-champagnier.fr /
bibliotheque@champagnier.fr

SERVICE URBANISME

Sur rendez-vous / Fermé le mercredi
Tél. 04 76 98 86 99 / urbanisme@champagnier.fr

PERMANENCES MAIRE / ÉLUS

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 08 83

POLICE MUNICIPALE PLURI COMMUNALE

Tél. 06 01 81 03 13
policepluricommunale.jccb@gmail.com

SERVICE ANIMATION

(PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS)

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 06 28 68 00 77
enfance.jeunesse@champagnier.fr

SICCE (ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)

Tél. 04.76.78.89.09 (touche 1)
guichetunique@lesicce.fr

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

1 place André Malraux 38000 Grenoble - Tél. 04 76 59 59 59
Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

| AGENDA |

AVRIL

Samedi 6 avril - 4 Vents

Loto de l'Union Sportive Champagnier / Brié

Lundi 7 avril - 19h - Mairie

Conseil municipal

Mercredi 16 avril - 19h - Mairie

Réunion publique "commerces"

Vendredi 18 avril - 20h30 - 4 Vents

Les 10 jours de la culture
Spectacle « PSG 4EVER »

Mercredi 23 mars - Bibliothèque du Laca

Les 10 jours de la culture

10h - Atelier de percussions corporelles, de jeux de rythme
et de voix

10h30 - Conte musical « Les bouclettes de Pépette »

14h - L'heure des jeux

Samedi 26 avril - 9h - Espace des 4 Vents

Baby Hand

MAI

Jeudi 8 mai - 11h - Mairie

Commémoration du 8 mai 1945

Lundi 12 mai - 18h - Mairie

Conseil municipal

Dimanche 25 mai - 9h30 - Espace des 4 Vents

Spectacle de magie pour l'Association Handi Chiens

JUIN

Dimanche 15 juin - Espace des 4 Vents

Faites du Sport

Journal municipal d'informations / Écho Champagnard

Dépôt légal : MARS 2025

Réalisation, impression et distribution : commune de CHAMPAGNIER (38800 place de l'église)

Directeur de la publication : Florent CHOLAT, Maire

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Perrine CHABOUD-CROUSAZ,
Laetitia DU ROSIER, Cindy ROSTAING, Véronique REVOL

Crédit photos : Images Freepik, Mairie, Service animation

Réalisé sur papier certifié FSC 100% » - Tirage - 670 exemplaires

